La Synthèse de presse bioéthique du lundi 11 mai 2009

Pour un meilleur accès aux soins palliatifs

Dans son rapport sur la révision des lois de bioéthique, le Conseil d'Etat (CE) s'est opposé à la légalisation de l'euthanasie, souhaitant un meilleur accès aux soins palliatifs. Il recommande de *"rendre effectif le droit aux soins palliatifs"*, reconnu par le Code de la santé publique, en créant une procédure qui permette aux patients d'obtenir plus facilement un accès à ces soins. Il envisage aussi de proposer systématiquement des soins palliatifs dès la demande d'arrêt des traitements.

Par ailleurs, une déclaration internationale publiée dimanche dernier lors du congrès européen des soins palliatifs, qui a réuni trois mille experts durant quatre jours à Vienne, demande que les soins palliatifs et le traitement de la douleur soient reconnus comme un *"droit fondamental de l'homme"*. *"La grande majorité des personnes* - près d'un million - q*ui meurent toutes les semaines dans le monde n'ont pas accès à un traitement qui permette de mourir dans la dignité",* relève le texte.

Le Point.fr (Anne Jeanblanc) 07/05/09 - La Croix 11/05/09

© Copyright Gènéthique - Chaque article présenté dans Gènéthique est une synthèse d'articles parus dans la presse et dont les sources sont indiquées dans l'encadré. Les opinions exprimées ne sont pas toujours cautionnées par la rédaction.